



SNUipp 76

*Les militants du SNUipp -FSU vous souhaitent
une année 2009 de solidarités, de luttes gagnantes
et de reconquêtes sociales !!!*

Une bonne année 2009 ?

Déposé le 10/01/2009



Elle débute dans un contexte de crise économique et sociale très forte. 200 000 licenciements sont annoncés dans le privé pour le 1er trimestre, conséquences d'une politique de l'emploi qui privilégie les intérêts financiers et condamne les salariés à toujours plus de précarité et toujours moins de pouvoir d'achat.

Les services publics sont programmés pour s'ouvrir les uns après les autres à la concurrence, au détriment des usagers et des fonctionnaires.

L'Education Nationale n'y échappe pas. Outre les suppressions de postes dont nous connaissons les conséquences sur la réussite des élèves et sur nos conditions de travail, plusieurs projets (EPEP, évaluations...) préparent clairement la mise en concurrence des écoles ouvrant la voie à une gestion libérale dans le fonctionnement quotidien des écoles.

Cette nouvelle année, c'est aussi, pour des dizaines de milliers de contrats aidés qui voient se profiler juin avec crainte, le début d'un angoissant compte à rebours.

Depuis plusieurs mois, jeunes, parents et enseignants s'opposent aux réformes de Darcos. D'autres secteurs, dans le public et le privé, sont en lutte.

La décision d'une journée nationale unitaire de grève et de manifestations le 29 janvier montre que le refus s'amplifie, s'organise et se rassemble.

Nous devons continuer, avec les parents d'élèves, notre travail commun d'information et de mobilisation. C'est le sens de la journée nationale de manifestations pour l'Ecole, le samedi 17 janvier et de la « nuit des écoles » le 23 janvier. Dans tous les départements, parents, enseignants, lycéens, étudiants, associations complémentaires, défenseurs de l'Ecole Publique diront massivement leur opposition aux réformes Darcos, de la maternelle à l'université.

Forts de la confiance renouvelée que vous nous avez accordée lors des élections professionnelles, le SNUipp y prendra toute sa place.

Le 29 janvier, ce sont tous les salariés du pays qui sont appelés à une grève générale. C'est tous ensemble qu'il faut lutter et qu'il sera possible de gagner.

L'action en janvier

-samedi 17

Rassemblement

« Darcos solde l'éducation »

-vendredi 23

« Nuit des écoles »

-Jeudi 29

Grève public-privé



Sommaire

- p 1 Edito
- p 2 Chaud et froid dans les mesures Darcos
- p 3 Carte scolaire
- p 4 Evaluations CM2
- Stage ASH : compte-rendu
- p 5 Mouvement : nouvelles règles
- p 6 Bulletin d'adhésion
- p 7 Appel à la grève du 29
- p 8 Etre dans l'action le 17, le 23, le 28 et le 29 janvier



SNUipp 76

Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime

I.S.S.N 1259-9646 /

C.P.P.A.P 0710 S 07451

Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

Quand Darcos souffle le chaud et le froid...

Après avoir rendu public la suppression de 3 000 postes au concours, X. Darcos annonce que 1 500 des 3 000 postes de RASED qu'il voulait « sédentariser » continueront à assurer l'aide spécialisée.

Si la course à la casse de l'École Publique continue, à un rythme effréné et sans concertation, le ministre de l'éducation commence à tenir compte des importantes mobilisations. Après le report de la réforme des lycées, il recule (partiellement) sur les Réseaux. C'est un point d'appui et un encou-

Le premier degré sacrifié

Le ministère vient de rendre publique la suppression de 3 000 postes au concours des enseignants des écoles. Cette baisse est d'autant plus brutale et dangereuse que le nombre d'élèves continue de croître dans les écoles. La politique de suppression d'emplois se traduit donc par la suppression de 3 000 postes au concours et de 3 000 postes de RASED dans les écoles, soit 6 000 postes, alors que 14 000 élèves supplémentaires sont attendus. Dans le second degré, le ministère supprime 3 000 emplois d'enseignants pour une baisse du nombre d'élèves de 10 400.

Au moment où le gouvernement affirme sa volonté de soutenir l'emploi, il doit donner l'exemple en revenant sur la baisse du nombre de postes au concours et sur les suppressions d'emplois dans l'éducation nationale et non pas en réduisant les débouchés et les perspectives des jeunes.

La suppression des 3 000 postes de RASED, dont la répartition a été confirmée au CTPM du 18 décembre doit également être annulée : quelle crédibilité donner aux propos du président de la République dans son discours de Palaiseau en faveur de l'égalité des chances, de la réduction des inégalités et des discriminations, si ce sont les postes d'enseignants spécialisés qui agissent au quotidien pour aider les élèves en difficulté qui sont supprimés ?

Le SNUipp demande solennellement au Ministre de l'éducation de renoncer à ces suppressions de postes.

RASED : 1^{er} succès, la lutte continue !

Le ministère vient d'annoncer que 1500 des 3000 maîtres E et G que le ministre envisageait de sédentariser ne seraient finalement pas implantés dans une classe et conserveraient leurs missions d'enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves en difficulté.

Le SNUipp se félicite de cette annonce qui répond en partie à l'attente des personnels qui s'est exprimée lors de la puissante mobilisation des enseignants des écoles le jeudi 20 novembre comme à travers la pétition « Sauvons les Rased ».

Après avoir reconnu la nécessité des RASED, l'abandon de leur projet de suppression en 2010 et 2011 puis le maintien des départs en stage d'enseignants spécialisés, le ministère annonce enfin la réduction des suppressions de postes d'enseignants spécialisés.

Le SNUipp sera vigilant sur la mise en oeuvre de cette mesure afin qu'elle ne se mette pas en place au détriment d'autres postes d'enseignants comme les maîtres surnuméraires ou les enseignants remplaçants.

Il demande l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des dispositifs d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Alors que les écoles compteront 14 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2009 et que le Président de la République annonce des mesures pour réduire les inégalités et les discriminations, le SNUipp demande le maintien de l'ensemble des postes spécialisés, le développement des RASED et le rétablissement du nombre de postes au concours.

C'est donc en étant mobilisés nombreux parents, jeunes et enseignants **le samedi 17 janvier** : rassemblement Place de la Cathédrale à Rouen à 14h30 et au Havre à l'appel des 24 organisations « l'école est notre avenir », **le vendredi 23 janvier** « nuit des écoles », **le mercredi 28 janvier** audience au rectorat avec rassemblement « sauvons les RASED » **et le jeudi 29 janvier** :

Carte scolaire : l'académie rend 113 postes !

Les documents préparatoires à la carte scolaire dévoilent les dotations académiques, les postes de réseaux supprimés et les suppressions de postes mis à disposition d'associations complémentaires de l'école (MAD) : JPA, CEMEA, OCCE.....

Les 6000 retraits de postes du premier degré sont bien, comme nous le dénonçons, supportés essentiellement par les RASED.

En effet l'académie de Rouen va rendre 113 postes au ministère :

- 98 postes * au titre « de la réaffectation des maîtres spécialisés dans les classes »

- 15 postes au titre « de la réaffectation devant élèves d'enseignants en situation de mise à disposition ».

Lors d'une émission télévisée sur la question de la suppression de 3 000 postes de RASED, le ministre de l'Éducation Nationale a une nouvelle fois affiché son mépris en déclarant que « c'est une blague, (...) une opération idéologique qui empêche de dire la vérité ».

Il est particulièrement choquant que le ministre utilise la dérision vis-à-vis du travail des RASED auprès des 170 000 élèves qui rencontrent des difficultés.

Et la vérité c'est que 98 postes vont bien être supprimés, privant de nombreux élèves de l'aide spécialisée dont ils ont besoin.

Les associations complémentaires sont elles aussi saignées . En effet rendre des poste accroît la faiblesse de leurs moyens au regard du rôle qu'elles ont auprès des familles et des écoles. De ce fait ce mauvais coup risque d'être fatal à plusieurs d'entre elles.

La répartition de ces suppressions de moyens sur les 2 départements sera connue en février, mais si comme l'an prochain les effectifs augmentent dans l'Eure, la Seine-Maritime « dans un souci d'équilibre » devra donner plusieurs de ses postes à l'Eure malgré une quasi stabilité de son effectif.

Ces mesures sont inacceptables car elles mettent en péril les élèves les plus fragiles et les familles les plus démunies. Depuis plusieurs semaines, partout en France, parents et enseignants clament leur **d'aides aux élèves en difficulté...**

* Le ministre annonce que 1 500 (sur les 3 000) postes de RASED conserveront leur mission d'enseignant spécialisé. Dans le cadre budgétaire inchangé, la carte scolaire va être plus dou-

Evaluations : non à la mise en concurrence à tous les niveaux !

Du 19 au 23 janvier, les enseignants de CM2 sont censés faire passer à leurs élèves des évaluations nationales (calées sur les nouveaux programmes) qui entrent dans le nouveau dispositif de pilotage du système éducatif. Cette opération est présentée par le ministère comme le point d'orgue de sa grande réforme de l'école, sa réussite constitue pour lui un objectif fondamental.

L'installation accélérée d'une « culture de l'évaluation » atteint des proportions inédites et est porteuse de véritables dangers pour les élèves et pour l'école. Les 2 principaux syndicats d'IEN ont protesté vigoureusement dès qu'ils ont eu connaissance des modalités.

L'objectif affiché est de disposer de différents indicateurs pour apprécier l'efficacité des enseignants, établir des comparaisons entre zones géographiques, organiser la compétition entre les écoles afin de répartir autrement les moyens financiers, les dispositifs d'aide, de formation et les postes alors que dans le même temps la sectorisation scolaire est supprimée et que le projet des EPEP est dans l'actualité.

Les premières informations qui ressortent laissent à penser que ces évaluations seront très difficiles pour la grande majorité des élèves et porteront sur la totalité du programme (donc forcément sur des notions non encore abordées en classe). La communication des résultats aux familles risque fort, lorsqu'ils sont mauvais d'enfermer l'élève et les parents dans la culpabilité et dans l'échec. Les risques d'aboutir à un véritable classement des écoles accessible à tous sont renforcés par ce dispositif.

Les éléments dont nous disposons à ce jour sur les logiciels proposés pour la saisie et la gestion statistique ne manquent pas de nous inquiéter sur la lourdeur du travail. Le ministre espère-t-il endormir ou acheter les enseignants de CM2 et de CE1 avec une prime de 400€? Source de divisions elle renforce les inégalités de traitement et porte un coup d'arrêt au travail en équipe. Pourquoi ne pas l'utiliser collectivement au sein de l'équipe ou décider de la verser à une association comme l'ont déjà annoncé certains collègues ?

De plus, selon certains IEN, les titulaires de double niveau, les 2000 placés, les services



Calendrier carte scolaire 2009

- **26/01 au 05/02 : ILCERE** (Instances Locales de Concertation sur l'Evolution du Réseau des Ecoles)

- **12/02 : groupe de travail** (défense des dossiers d'écoles)

- **17/02 : - CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental)** le matin

- **CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale)** a-midi

Pensez à contacter le délégué SNUipp de votre secteur pour transmettre vos effectifs en cas de demande d'ouverture ou de risque de fermeture.

Adressez au SNUipp le double de la prévision de vos effectifs par mail, fax ou courrier.

Consignes syndicales



Le SNUipp 76 demande le retrait de ce système d'évaluations nationales, et le retour à la mise à disposition d'outils pédagogiques utiles aux enseignants.

Il appelle les collègues à refuser cette logique de mise en concurrence à tous les niveaux, à ne pas faire passer les épreuves, à ne pas transmettre les résultats. Il les invite à débattre rapidement en A.G., en conseil de maîtres car il est primordial de ne pas laisser les enseignants de CM2 agir seuls en janvier, ceux de GS ensuite puis ceux de CE1 en mai....



Congé de formation professionnelle

La circulaire n°30 est parue le 8 janvier 2009 (voir site de l'I.A.).

Vous avez **jusqu'au 11 février** pour déposer votre dossier auprès de votre IEN.

Sachez que depuis plusieurs années des mois de formation sont rendus au ministère. Par exemple pour l'année 2008, le département 76 a rendu 58 mois de formation faute de demandes !!!

Ce congé donne droit à une **indemnité forfaitaire mensuelle** d'une durée limitée à 12 mois calculée sur la base de **85% du traitement brut**.

Le calcul du barème :

- 5 points par diplôme obtenu depuis la titularisation,
- 5 points par demande antérieure non satisfaite,
- 1 point par année d'ancienneté générale des services (plafonnée à 18 points)
- 0 à 5 points de l'examen de la lettre de motivation et de l'entretien avec l'IEN.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements et à adresser au SNUipp le double de votre demande.

Le kisaitou : un outil indispensable aux directeurs et aux adjoints...

Livre + CD : 32€
25€ pour les syndiqués

Contactez la section départementale pour le recevoir !



Stage ASH : les personnels se mobilisent



Le 16 décembre, le SNUipp 76 a réuni plus de 90 collègues de l'enseignement spécialisé pour un stage d'une journée à l'IUFM de Mont-Saint-Aignan.

Nos collègues ont pu ainsi s'informer et débattre ensemble de la situation dans l'ASH et de son avenir. Michèle Frémont, secrétaire nationale du SNUipp secteur ASH, a pu présenter cette situation, replacer dans l'histoire les aides spécialisées et le soutien, puis répondre aux questions.

L'évolution récente la plus marquante étant le recentrage quasi-exclusif de la prise en charge des difficultés scolaires sur la classe, avec un projet de mise en extinction des RASED qui remonte au rapport Thélot de 2004, la mise en place des PPRE et la multiplication des postes à profil. Elle correspond à la vision étriquée des apprentissages qui a présidé à l'élaboration des nouveaux programmes.

Nous avons pu ainsi montrer les spécificités de l'ASH, les besoins particuliers auxquels elle répond au sein de l'école publique, en même temps que les attaques et menaces auxquelles elle est confrontée, au même titre que l'école dans son ensemble.

Les collègues présents ont montré à la fois leurs inquiétudes, leur volonté de se battre pour la défense de l'enseignement spécialisé, mais toujours dans le cadre de la défense globale de l'école publique. Cela traduit la forte mobilisation, en particulier des personnels de RASED, mobilisation qui commence à porter ses fruits, avec déjà plusieurs reculs de Darcos.

Des propositions d'action ont donc été retenues collectivement :

- Faire un bilan de l'aide personnalisée et poursuivre le gel de cette forme de soutien
- Poursuivre les initiatives à l'intention des parents
- Organiser une action type « Nuit des écoles »
- Donner un cadre collectif aux actes de désobéissance
- Donner aux collègues une consigne sur la question des évaluations nationales
- Organiser une manifestation régionale
- Préparer la réussite de la grève du 29 janvier
- Organiser dans tous les cas un calendrier d'actions unifié.

Recours temps partiel à 80 %

A la rentrée, l'Inspecteur d'Académie a imposé la quotité à 75% à la place de 77,8%.

Le SNUipp est intervenu lors des différentes CAPD à ce sujet. Face au refus obstiné de l'administration, il s'agit désormais de reformuler les demandes : tous les collègues à temps partiel de droit doivent maintenant adresser un courrier à l'IA en lettre recommandée avec accusé de réception pour demander à travailler à 80% à compter de ce jour.

Pour les collègues exerçant à temps partiel sur autorisation, il n'y a malheureusement pour l'instant aucun recours administratif.

Pour toutes questions ou problèmes, n'hésitez pas à nous contacter. Ce qui est sûr, c'est que l'IA cherche à gagner du temps, qu'il y arrive... Ne lui donnons pas la satisfaction de pouvoir compter sur notre découragement. Il s'agit d'obtenir un refus individuel de l'IA à la demande pour entamer une démarche

Modèle de courrier-type téléchargeable sur le site du SNUipp76

A M. l'Inspecteur d'Académie de Seine-Maritime Division des personnels du 1er degré
5 Place des Faïenciers 76 037 Rouen Cédex

Objet: demande de modification de ma quotité de temps partiel

Monsieur ,

Depuis le 1er septembre 2008, mon temps partiel de droit est passé de 77,8% à 75%. Or, aucun texte ne prévoit le travail à 75% et puisqu'il ne m'est plus possible de travailler à 77,78%, je demande donc à compter de ce jour à travailler à 80%.

Dans l'attente de la modification de mon temps partiel, je vous prie d'agréer, M. l'Inspecteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature, date



Mouvement 2009 : ce qui va changer

Calendrier Mouvement 2009

16 février : note de service et liste des postes sur le site de l'inspection : <http://www.ia76.ac-rouen.fr>

du 23 mars 9h au 13 avril minuit : ouverture de la session internet pour saisir vos vœux.

14 avril : envoi de l' accusé de réception sur votre boîte aux lettres I-Prof, vous devrez le renvoyer signé à l'IA seulement en cas de modification, annulation de vœux, erreur dans les éléments du barème (**avant le 7 mai 12h00**).

Dans tous les cas, nous adresser un double de vos vœux et la fiche de contrôle.

22 mai : groupe de travail, les résultats du mouvement sont vérifiés par les délégués des personnels, éventuellement modifiés (barèmes, priorités diverses...).

29 mai : CAPD. Les résultats deviennent définitifs.

30 juin et 28 août : Groupe de travail 2ème et 3ème phase. Publication des résultats sur I-Prof.

Permutations informatiques

CAPD le 23 janvier pour validation des barèmes **Résultats** après le 20 mars

Adressez la fiche de contrôle syndical téléchargeable sur notre site ou la copie de la confirmation de vos vœux (si ce n'est pas encore fait) au SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen ou snu76@snuipp.fr avant le 22 janvier.

Les délégués du personnel vérifient les éléments du barème en CAPD et s'assurent de la transparence des opérations.

Comme le laissait présager les orientations nationales incluses dans la note de service ministérielle concernant la mobilité des personnels enseignants du 1er degré parue au B.O. du 6.11.2008, le mouvement départemental pour la rentrée 2009 va être profondément modifié. Le but annoncé par l'IA est d'en finir avec une 1ère phase du mouvement dont « la lourdeur est à la limite du supportable » pour cela, il est impératif, grâce à des vœux plus « ajustés », de faire mieux coïncider les demandes des enseignants avec les nécessités du service public.

Le pire évité mais un avenir incertain...

2 groupes de travail ont été convoqués par l'Inspecteur d'Académie en décembre, la note de service doit être finalisée pour la fin janvier. Le SNUipp a pu grâce à ses interventions faire évoluer certaines propositions : points pour les enfants, pour les néo-titulaires. Il a enregistré avec satisfaction la disparition de la note du barème qu'il réclamait depuis de nombreuses années. Il regrette par contre que sa demande d'étendre la notion de « poste difficile » à toutes les écoles classées en ZEP (pour l'attribution des 5 points supplémentaires) n'ait pas été retenue. Il exprime par ailleurs sa plus grande inquiétude sur les risques de nomination à titre définitif sur des postes non réellement choisis (vœux géographiques). Il restera donc très vigilant et interviendra systématiquement pour que les conséquences parfois imprévisibles de ces nouvelles règles ne portent pas atteinte aux droits des personnels.

Les principales modifications portent sur la formulation des vœux, sur le barème et sur le nombre de postes à profil en établissements spécialisés qui continue de s'allonger. Par contre, pour cette année, il n'y a aucun changement sur l'affectation prioritaire des néo-titulaires à la 1ère phase et sur les nominations à titre définitif sans qualification (direction, CLIS, maîtres formateurs...).

Formulation des vœux

1 seule saisie qui servira « par extension » pour toutes les phases.

30 vœux maxi dont au moins 5 vœux « géographiques » (pour les collègues à titre provisoire).

Les vœux géographiques concernent les communes, les 23 regroupements de communes constitués par l'IA, les secteurs (Rouen, Dieppe, Le Havre) ou l'ensemble du département. Il sera possible de spécifier le type de poste (maternelle, élémentaire, peut-être ASH). Le maximum de supports fractionnés sera présent dès la 1ère phase pour permettre des nominations à titre définitif. Nominations à TD possible à la 2ème phase sur les postes restés vacants.

Eléments du barème

Suppression de la note pour harmoniser avec l'Eure dans la perspective d'une « mutualisation académique des outils de gestion ».

AGS au 31/12/2008 : 1 point par an , 1/12 par mois, 1/365ème par jour.

0,5 par enfant de moins de 16 ans au 31.08.2009 (né avant le 16 avril) et pour enfant handicapé sans limite d'âge.

Adjoint à titre provisoire : 2 points ou **à titre définitif** : 1 point par an, 5 points maxi

Poste de direction : 1 point par an, 5 points maxi

Valorisation des personnels en situation de handicap : 100 points

Mesure de carte scolaire suite à une fermeture de poste : 10 points pour réaffectation sur un poste de même nature

Ancienneté sur poste en RAR ou Plan violence : 5 points pour affectation pendant 5 ans

Néo-titulaires : 6 points de bonification pour les 2ème et 3ème phases, en principe pas de nomination sur poste ASH, école en RAR, ou titulaire remplaçant.

RASED : priorité absolue sur les postes « sédentarisés » ou 10 points sur poste ASH, nomination à titre définitif à condition de participer à une formation complémentaire option D, F.

N'attendez plus : syndiquez-vous !

Je me syndique au SNUipp de Seine-Maritime afin de contribuer :



- ♦ A la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- ♦ Au développement du service public d'éducation
- ♦ Au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

**Réduction
d'impôts :
66 % de la
cotisation
syndicale
déduits
directement du
montant
de vos impôts !**

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

NOM :Prénom..... l'établissement d'exercice: Nom et commune de

Nom de jeune fille :

Date de naissance:.....Année de sortie IUFM /EN :

Adresse personnelle : J'adhère au SNUipp 76
J'étais syndiqué-e en 2007/2008 oui non

Echelon :

Tél : Si travail à temps partiel :.....quotité.....

E-mail..... Montant de ma cotisation :.....

Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE Date :..... Signature :
stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....

Votre cotisation : voir ci-dessous et tableau ci-contre

PE1 : 30 € PE2, liste complémentaire : 83 €
Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)
Disponibilité, congé parental : 31 € A-E/EVS : 40 €
Retraités : 95 €
Majoration de cotisation
Spécialisé, IPEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
Directeur 5 à 9 cl + 11 € à 10 cl et plus + 14 €

**SEUL 1/3
de votre cotisation reste
à votre charge !!!
Ex : PE au 6ème échelon,
votre adhésion vous « coûte »
4,15 € par mois !
5,45 € pour PE au 10ème !**

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		125	
4	118	131	
5	121	138	218
6	123	147	232
7	126	156	246
8	132	167	
9	139	179	
10	148	193	
11	162	207	

Mode de règlement

Chèque

Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin avant le 20 janvier, les prélèvements se feront en 6 fois du 1er février 2009 au 1er juillet 2009, avant le 20 février en 5 fois ...etc... 2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2009. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NATIONAL D'EMETTEUR

406 331

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

COMPTE A DEBITER

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	_____

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT DU Cte A DEBITER

Date : Signature :

SNUipp 76. Janvier 2009. pa

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib



JOURNÉE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE

JEUDI 29 JANVIER 2009

POUR LA FONCTION PUBLIQUE,

TOUTES ET TOUS

EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

Les organisations syndicales de la Fonction publique s'inscrivent totalement dans la déclaration commune de propositions et revendications signée le 5 janvier 2009 par les 8 organisations au plan interprofessionnel.

En appelant les fonctionnaires et agents publics à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier prochain, elles entendent exiger du gouvernement des réponses à leurs revendications portant sur :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;
- L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;
- Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;
- Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Sans prise en compte de ces exigences, elles prendront les dispositions pour donner les suites à cette journée. A cet effet, elles conviennent de se revoir consécutivement à la rencontre des organisations syndicales au plan interprofessionnel prévue le 2 février 2009.

PARIS, le 7 janvier 2009

Plan d'action en janvier

Samedi 17 janvier

Manifestation pour l'école
14h30 Place de la Cathédrale
à Rouen
14h30 espace Coty Le Havre

Vendredi 23 janvier

Veillée des écoles
dans tout le département

Mercredi 28 janvier

Rassemblement à 14h30
dvt le rectorat à Rouen

Jeudi 29 janvier

Manifestations

10h Cours Clémenceau
Rouen
9h30 Franklin le Havre
Dieppe et Le Tréport : sur site

Assemblées générales

Inter-pro ou éducation
sur site dès que possible

Journée nationale de mobilisation parents-enseignants Manifestation samedi 17 jan- vier

14h30 Place de la Cathédrale à Rouen

14h30 Espace Coty Le Havre

«X. Darcos solde l'éducation »

L'ensemble des 24 organisations à l'origine de l'appel « L'éducation est notre avenir » appelle à amplifier les mobilisations pour défendre le service public d'éducation que le gouvernement veut affaiblir par des budgets de régression, des mesures qui amputent son ambition et sa cohérence, et pour réclamer un véritable dialogue social.*

Rentrée 2009 dans le primaire 14 000 élèves de plus, 4 500 postes de moins, dont 1 500 pour les seuls réseaux d'aide... C'est un budget sans précédent.

Quel avenir pour l'école maternelle ? Le ministre s'excuse, il s'engage sur un statu quo sur la scolarisation des moins de trois ans... mais la maternelle mérite bien plus ! Formation, effectifs, conditions d'accueil

Evaluations : pas de mise en concurrence, ni de remise en cause de l'école L'évaluation doit permettre une remédiation et un travail d'équipe efficaces. Le SNUipp rappelle son opposition à la publication des résultats école par école et appelle à ne pas faire passer les évaluations, à ne pas les saisir.

Pour une véritable prise en charge des élèves en difficulté Le SNUipp réclame l'ouverture du dossier des rythmes scolaires et réitère sa demande de levée de la mesure de suppression des postes de RASED.

Handicap Des formations qui répondent aux besoins des enseignants, des créations de postes dans les futures unités d'enseignement

Direction d'école La charge de travail et la responsabilité augmentent à chaque nouvelle mesure ! La fonction doit être mieux reconnue par l'attribution de décharge supplémentaire et une revalorisation indemnitaire.

AVS EVS : stop à la précarité Le SNUipp revendique la pérennisation des postes et des missions, une professionnalisation des personnels, pour de vrais métiers, .

Qui peut croire que la réussite des élèves peut passer par moins d'heures de classe, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, moins d'enseignants spécialisés, des évaluations couperets, des inégalités accrues entre élèves et entre écoles, la mise à mal des associations complémentaires de l'école,... ?

« Veillées des écoles » vendredi 23/01

Pour permettre une étape de mobilisation entre la manifestation du 17 et la grève du 29 janvier, le SNUipp vous propose d'organiser une nuit des établissements scolaires dans tout le département le vendredi 23 janvier.

L'idée étant d'avoir une initiative médiatique qui renforce la mobilisation et l'unité parents-enseignants. Il s'agit de continuer l'information, le dialogue engagé avec les parents, de réagir et proposer des alternatives aux contre-réformes qui se mettent en place dans l'éducation.

Cette initiative pourra se décliner, en fonction des réalités locales (dialogue déjà engagé ou non avec les parents, horaires, modalités) pour continuer la bataille de l'opinion publique.

Les premiers résultats obtenus (report de la réforme des lycées, 1500 au lieu de 3000 enseignants de réseaux « sédentarisés ») sont un point d'appui pour continuer l'action contre les réformes en cours.

Plus d'infos sur le site, n'hésitez pas à contacter votre délégué de secteur ou la section départementale.

